

DEC211397DR07

Décision portant nomination de Mme Carole FARRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques ».

**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » et nommant M. Christophe MORELL en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5280 en date du 01 / 04 / 2021 ;

Considérant que Mme Carole FARRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 05 et 06 octobre 2020 et du 18 au 20 janvier 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Carole FARRE, ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » à compter du 01.05/2021

Mme Carole FARRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole FARRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 15/04/2021

**Laurent BARBIERI**  
Délégué régional  
CNRS Rhône Auvergne



Le directeur de l'unité  
Christophe MORELL



INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES  
5 rue de la Doua - 69100 VILLEURBANNE

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY



